

Exemption des droits de scolarité supplémentaires

Pour faire une demande d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, vous devez envoyer la demande et les documents (1 et 2) à l'adresse suivante :

Bureau des Affaires Culturelles et de l'Éducation au Canada
1 Place Ville – Marie , suite 1076
Montréal , Québec
H3B 4S6

Le Ministère du Québec exige les deux documents suivants :

- 1- Une preuve récente de votre admission à un programme d'études dans un établissement d'enseignement supérieur du Québec (pour les étudiants inscrits) ou la lettre d'acceptation finale de l'université (pour les nouveaux étudiants). (par lettre officielle du bureau de Registraire). (province du Québec seulement)
- 2- Le « Formulaire de Candidature pour l'attribution des exemptions des droits de scolarité supplémentaires » dument rempli et signé par vous (formulaire attaché)

Une fois reçue par la poste par notre bureau, votre demande sera ajoutée sur la liste d'attente pour être envoyée au Ministère avec toutes les candidatures avant la date limite.

Le Bureau doit recevoir les demandes: **le 5 Juin** (pour la session d'automne) et le **5 novembre** (pour la session d'hiver).

Nous aimerons aussi vous informer que la décision finale sera prise par le Ministère du Québec. Les candidats retenus seront avisés dans les deux mois suivant l'envoi des demandes au Ministère.

Exemption from Differential Tuition Fees

To apply to “the Exemption des droits de scolarité” , please send your documents to the Bureau of Cultural and Educational Affairs in Montréal.

The Ministry of Quebec requires the following two documents:

1. A formal recent letter from the Registrar Office of the university confirming that you are a full time student (for students enrolled) or the final acceptance letter from the university (for new students) . (in Quebec province only)
2. A form to be completed in French (form attached)

Please send the two original documents (1 &2) to our bureau by post to the following address:

Bureau of Cultural and Educational Affairs in Canada
1 Place Ville – Marie , suite 1076
Montréal , Québec
H3B 4S6

All application should be received by **June, 5th** (for Fall semester) and on **November, 5th** (for winter semester) of each year.

The final decision is taken by the Ministry of Quebec. The accepted applicants will be notified within two months.